



S'INSCRIRE SUR LISTE ÉLECTORALES : TUTORIEL

Vous souhaitez exercer votre droit de vote, mais vous ne savez pas comment vous inscrire sur les listes électorales ? Dans cet article, retrouvez toutes les étapes à suivre pour y parvenir afin de faire entendre votre voix lors des prochaines élections



VOUS SEREZ INSCRIT D'OFFICE SI :

- Vous venez d'avoir la majorité (18 ans) et vous avez effectué votre recensement citoyen lors de votre 16ème anniversaire
- Vous venez d'acquérir la nationalité française

En dehors de ces situations, vous pouvez faire votre demande... ↓

EN LIGNE

Sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

EN MAIRIE

Avec les pièces justificatives nécessaire telles que :

- Un justificatif de votre identité (exemple : carte nationale d'identité)
- Un justificatif de votre lien avec la commune de vote (exemple : facture d'électricité comme justificatif

de domicile)

- Formulaire CERFA complété

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre

- Une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote ce jour-là : le vote par procuration est possible. Vous pouvez donner votre procuration à une électrice ou un électeur inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune ou d'une autre. Vous pouvez aussi faire une procuration sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

VÉRIFIER VOTRE BUREAU DE VOTE

Vous pouvez vérifier votre commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit(e) pour voter sur www.service-public.fr. Ce service vous permet de vérifier que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes.